

CONDITIONS GENERALES DE VENTE BENELUX (MATERIEL)

1er janvier 2021

INTRATONE BV

Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente sont envoyées aux clients et portées à leur connaissance par courrier postal ou électroniquement et s'appliquent à chaque vente de biens par le vendeur. La conclusion d'un Contrat (commande de matériel) avec le vendeur implique que le client accepte ces Conditions Générales. Le vendeur rejette explicitement l'applicabilité des conditions contraires ou supplémentaires du client. Le fait que le vendeur n'applique pas, à un moment donné, l'une quelconque de ces Conditions Générales ne doit pas être interprété comme une renonciation à l'égard d'une exécution ultérieure.

Article 1 - Création d'un compte et constitution du Contrat

Le client doit, avant de pouvoir passer une commande, fournir des informations d'identification au vendeur afin d'ouvrir un compte client. Sous réserve de l'approbation de cette demande, le vendeur attribue un numéro de compte client au client. **Lorsque le devis du vendeur est accepté par le client et que celui-ci accepte la commande, ce devis convenu constitue des conditions particulières modifiant ou complétant les présentes conditions.** Les commandes ne sont réputées fermes et définitivement acceptées qu'après acceptation par le vendeur selon les Termes et Conditions inclus dans la confirmation de commande. Le Contrat entre le client et le vendeur ne sera formé que lorsque le client aura reçu la confirmation de commande et uniquement en relation avec le ou les produits mentionnés dans celle-ci.

Article 2 - Prix

Les prix sont indiqués en euros, nets, transport inclus (DAP site du client en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg) conformément à l'Incoterm ICC 2010, sauf convention contraire entre le vendeur et le client, conformément aux présentes Conditions Générales de Vente. Les prix appliqués à la commande sont ceux valables au moment de la commande. Tous les prix incluent la TVA(BTW) applicable pour les clients basés aux Pays-Bas, mais s'entendent HT pour les autres pays. Tous les frais supplémentaires à facturer seront indiqués dans la synthèse des coûts totaux, sur l'accusé de réception de la commande avant la livraison.

Article 3 - Conditions de paiement

Le prix est payable en totalité par virement bancaire, dans les trente (30) jours suivant la date de facturation ou conformément aux dispositions figurant sur la facture (facture émise le jour de l'expédition). Tout retard de paiement entraînera sans préavis, dès le lendemain du jour de l'échéance et jusqu'au paiement intégral, l'édition d'une facture d'intérêts de dix (10) pour cent sur les factures commerciales, le vendeur se réservant la possibilité d'en poursuivre ou non le recouvrement. En outre, le vendeur sera en droit de suspendre l'exécution de commandes en cours ou reçues après l'observation d'un retard de paiement ou de la première facture impayée, jusqu'à ce que cinquante (50) pour cent de leurs montants soient payés en avance. De plus, en cas de refus de garantie de la part d'une compagnie d'assurance-crédit, le prix devra alors être réglé selon les termes spécifiques négociés, également en partie avant la collecte pour la livraison.

Article 4 - Livraison

Les dates de livraison sont données à titre indicatif, en fonction des disponibilités, et les retards ne donnent lieu à aucun paiement de dommages ni à l'annulation des commandes. Toutefois, la vente sera résolue à la demande du client, un (1) mois après mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, sauf si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté du vendeur (grève, incendie, accidents, retard fournisseurs,

INTRATONE B.V.

Group COGELEC SA

Kuiperbergweg 40
1101 AG Amsterdam
Nederland

370 Rue de Maunit
85290 Mortagne sur Sèvre
France

KVK Amsterdam : 72959304 / VAT : NL859300432B01 / IBAN : NL95BNPA0227715349

etc.). La livraison est réputée avoir eu lieu lors de la collecte des marchandises. La livraison n'a lieu que si le client est à jour en termes de paiement vis-à-vis du vendeur. Elle doit être faite à l'adresse indiquée lors de l'ouverture du compte, toute livraison à une adresse différente faisant l'objet d'une demande écrite spécifique du client.

Article 5 - Transfert de risque

Les livraisons sont effectuées aux risques d'Intratone. Le transfert des risques a lieu à la livraison des marchandises par le transporteur. Le client est donc responsable des risques de perte ou de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient subir ou causer.

Article 6 - Réception des marchandises

Dans le cas où la livraison est arrangée par le vendeur et sans préjudice de toute procédure relative au transporteur, les réclamations pour défauts ou non-conformité de la marchandise doivent être faites, sous peine de forclusion, par lettre recommandée avec accusé de réception 48 heures à compter de la réception de la marchandise, le bordereau de livraison ou la lettre de voiture ayant valeur probante. La responsabilité du vendeur est limitée à la réparation et, éventuellement, au remplacement de la marchandise, à l'exclusion de toute indemnité.

Article 7 - Réserve de propriété

Le vendeur reste propriétaire des biens jusqu'à la réception effective du prix intégral, selon les termes indiqués sur la facture. Le vendeur est en droit de recouvrer la possession desdites marchandises après une simple notification écrite ou verbale, auquel cas le client retournera l'ensemble à ses frais et à la première demande ou des marchandises de type similaire et de valeur équivalente.

Article 8 - Garantie légale des vices cachés et du défaut de conformité

À compter de la date de livraison, la garantie s'applique à tous les produits de la gamme INTRATONE pendant une période de trente-six (36) mois, ou de vingt-quatre (24) mois pour les «poignées». La garantie est applicable en cas de dysfonctionnement rendant la marchandise impropre à un usage normal, provenant d'un vice de matière, de fabrication ou de conception, à l'exclusion de toute autre origine, telle que : bris, chocs, non-respect des notices d'installation, dégradations intentionnelles, etc. Le client devra, à peine de forclusion, informer le vendeur des vices cachés visés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai légal d'un (1) mois à partir du jour de la découverte du vice. La garantie du vendeur est limitée à la réparation et au remplacement gratuit des articles reconnus défectueux par ses services techniques, y compris les frais de transport au Benelux, à l'exclusion de toute indemnité pour d'éventuels dommages directs (matériels) ou indirects (immatériels), consécutifs ou non (immobilisation, perte du capital, etc.)

Article 9 - Résiliation

Le vendeur se réserve le droit de fermer le compte du client si celui-ci a des raisons de croire que le client enfreint les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de non-respect par le client de l'une de ses obligations, le Contrat de vente et/ou les relations commerciales seront résilié(s) (en néerlandais : ontbinden) automatiquement et le compte du client fermé, si le vendeur le souhaite, huit (8) jours après la mise en demeure restant sans effet. Dans ce cas, le vendeur a le droit de conserver en compensation et à titre de pénalité toute provision qui aurait pu être versée. Le vendeur et le client ont également le droit de mettre fin à leurs relations commerciales (en néerlandais : opzeggen) à tout moment, moyennant un préavis écrit d'une durée raisonnable.

INTRATONE B.V.

Kuiperbergweg 40
1101 AG Amsterdam
Nederland

Group COGELEC SA

370 Rue de Maunit
85290 Mortagne sur Sèvre
France

KVK Amsterdam : 72959304 / VAT : NL859300432B01 / IBAN : NL95BNPA0227715349

Article 10 - Litiges et loi applicable

Tout litige, à défaut d'accord amiable, même en cas de réclamation au titre de la garantie ou de pluralité de défenseurs, sera la compétence exclusive du tribunal d'Amsterdam, aux Pays-Bas. Toutes les clauses des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et vente qui y sont décrites, sont soumises au droit néerlandais. La version anglaise sera la version qui lie les deux parties.

INTRATONE B.V.

Kuiperbergweg 40
1101 AG Amsterdam
Nederland

Group COGELEC SA

370 Rue de Maunit
85290 Mortagne sur Sèvre
France

KVK Amsterdam : 72959304 / VAT : NL859300432B01 / IBAN : NL95BNPA0227715349